

Date de la convocation :
25/11/2020
Date d'affichage :
02/12/2020

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 DECEMBRE 2020**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 09 (dont 2 en distanciel)

Présents : Jessica CLEISS, Gabrielle EHRETSMANN, Cyrille HAEHNEL, Olivia HUMANN, Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNO, Jérôme LEFEVRE, Christian VOEGELE

En distanciel : Jessica CLEISS, Olivia HUMANN

Invités : Lieutenant Gaël CADARIO, Commandant de la communauté de brigades de Bouxwiller – La Petite Pierre, et Adjudant Laurent FRITSCH, gendarme référent de la commune (point 02)

Absente excusée : Marie-Hélène BEINSTEINER

Le secrétaire de séance est désigné par Monsieur le maire : Monsieur Christian VOEGELE

ORDRE DU JOUR

- 01. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 3 novembre 2020*
- 02. Intervention extérieure de la gendarmerie : Participation citoyenne*
- 03. Chasse : lot N°2 – Validation de la liste des associés, campagne 2020/2021*
- 04. Formation des élus - DIF (Droit individuel à la formation) :
Désignation d'un référent formation-élus
Plan de formation – règlement intérieur formation*
- 05. Décision modificative dans le budget général : DM N°2*
- 06. Demande de subvention de l'association « La Weinbourgoise – Frejzitt fer Winbùri » pour les deux parcours historiques dans le village*
- 07. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 (RPQS)*
- 08. Demande d'évolution du PLUi*
- 09. Divers*

01. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 3 novembre 2020

Remarques : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité des membres présents lors du conseil de ce jour.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

02. Intervention extérieure de la gendarmerie : Participation citoyenne

Le lieutenant Gaël CADARIO et l'adjudant Laurent FRITSCH présentent dans un exposé le fonctionnement et l'intérêt du dispositif de la participation citoyenne.

Suite à l'exposé, le conseil municipal décide dans un premier temps, d'informer la population de Weinbourg via le site Facebook et dans un second temps, de faire un sondage auprès des administrés.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

03. Chasse – Lot n°2 : Validation de la liste des associés, campagne 2020/2021

Ce point est ajourné. La commission communale consultative de la chasse n'a pas validé la liste fournie, car incomplète.

04. Formation des élus – Droit individuel à la formation (DIF) : Désignation d'un référent formation-élus et Plan de formation avec règlement intérieur de formation

Vu l'article L2123-12 du CGCT,

Monsieur le maire indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Monsieur le maire propose que chaque élu puisse bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits et les besoins liés à ses fonctions. La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;

- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- Les fondamentaux de l'action publique locale,
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits...)

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 300 euros par an, représentant 18% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, décide par vote à main levée,

- d'adopter la proposition du maire, le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux étant plafonné à 300 €,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de désigner Madame Gaby BURG, secrétaire de mairie comme référent-formation.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

05. Décision modificative dans le budget : DM N°2

Chapitre de provenance

020 Dépenses imprévues : - 9300€

Chapitre de destination

204 Subventions équipement versées : + 9300€

Les élus, après délibération, décident de procéder à la modification du budget.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

06. Demande de subvention de l'association « La Weinbourgeoise – Frejzitt fer Winbùri » pour les deux parcours historiques dans le village

Monsieur le maire informe que, par son courrier du 23 novembre dernier, l'association « La Weinbourgeoise – Frejzitt fer Winbùri » demande à la commune une subvention pour permettre le financement de son action de mise en valeur du patrimoine architectural, historique et linguistique du village, à travers la mise en place de deux parcours historiques dans le village : un parcours Sud et un parcours Nord.

Même si les parcours sont déjà en place, cette demande paraît légitime, vu l'investissement par l'association pour un coût total de 4 310,80 € TTC porté par la seule association, supportée par quelques sponsors. Par contre, ce subventionnement devra être soumis à la signature d'une convention avec l'association.

(Messieurs Jérôme LEFEVRE et Yves RUDIO quittent la salle, pour cause de conflit d'intérêt)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer la somme de 1000 € à l'association « La Weinbourgeoise – Frejzitt fer Winbùri ».

Il est précisé que les demandes de subvention nécessitent d'être budgétisées. De ce fait, les élus demandent, qu'à l'avenir des projets chiffrés soient transmis à la commune en amont (avant de réaliser ou de faire réaliser les travaux), afin que la commune puisse co-construire le projet avec les associations et non pas seulement être un financeur.

Nombre de votants : 7 POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2
(Messieurs Jérôme LEFEVRE et Yves RUDIO ne participent pas au vote, pour cause de conflit d'intérêt)

07. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 (RPQS)

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte :

- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Nombre de votants : 9 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

08. Demande d'évolution du PLUi

La Communauté des communes Hanau – La Petite Pierre a invité les communes membres à se positionner quant à une évolution souhaitée du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

La commune de Weinbourg souhaite répondre à cet appel par les deux modifications suivantes :

- L'actuelle zone 2AU est une réserve pour un éventuel futur lotissement. Ces terrains se situent au fond d'une rue étroite sans issue et de plus ce sont des terrains privés. Ils ne semblent pas indiqués pour la mise en place d'un tel projet.

Après délibération, le conseil municipal demande à ce que les parcelles concernées soient déclassées comme suit :

- Les parcelles 813 (en partie), 814 et 815 – section F sont déclassées de zone 2AU en zone N
- Les parcelles 23, 24 et 25 - section 05 sont déclassées de zone 2AU en zone A.

- La parcelle 158 (pour la partie hors complexe sportif) et la parcelle 156 - section 03 semblent plus appropriées pour une réserve d'un futur lotissement. Ce terrain présente le double avantage d'être en face du lotissement précédent et d'être un terrain communal.

Après délibération, le conseil municipal demande à ce que la parcelle 158 (en partie) soit déclassée de zone A en zone 2AU.

Nombre de votants : 9 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

09. Divers

09.01. Affaire opposant Monsieur Alain DURRENBERGER à la Commune de Weinbourg

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Tribunal administratif de Strasbourg a rendu une ordonnance le 17 novembre 2020 dans l'affaire opposant Monsieur Alain DURRENBERGER à la commune de Weinbourg, donnant acte du désistement du plaignant.

En effet, par un mémoire du 04 mai 2020, Monsieur DURRENBERGER déclare se désister purement et simplement des conclusions de sa requête qui consistait d'une part à faire annuler la mise en demeure de réaliser les travaux résultant d'engagements oraux pris à l'égard de sa voisine et d'autre part à mettre à la charge de la commune la somme de 3 000 € au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

09.02. Document unique des risques professionnels (DUERP)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le DUERP est devenu caduc, car à chaque apparition de nouveaux risques, ce document doit être revu et amendé. Or, avec l'apparition de la crise sanitaire de la COVID 19, les risques liés à cette situation doivent être pris en compte dans ce document. La commission 2 devra donc s'occuper de cette réécriture.

09.03. Entretien des chaudières

Monsieur le maire informe le conseil municipal que deux contrats ont été mis en place par le nouveau prestataire de service, l'entreprise ENERGTECH (2 Rue de la Brasserie à Ingwiller). Ces contrats concernent l'entretien des chaudières de l'école – et des logements sociaux – et de l'église.

09.04. Ligue du Grand Est de football – District Alsace

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Ligue du Grand Est de football – District Alsace a accepté les trois dossiers déposés dans le cadre du projet global de l'aire de rencontre multigénérationnelle. La ligue subventionnera le projet à hauteur de :

- 1 600,00 € TTC pour la mise en place des bancs de touche,
- 5 000,00 € TTC pour la mise aux normes du terrain et le déplacement de la main courante et
- 3 500,00 € TTC pour le déplacement du filet pare-ballons.

Par contre, le dossier déposé dans le cadre de l'enfouissement de l'arrosage n'a pas été retenu.

09.05. Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner qui lui a été soumise (propriété de Monsieur MICHAELI André) :

2020-Urba-05	IA067521R0005	Rue de l'Homme (section B parcelle 217/108 superficie 1,15 are)	01/12/2020	Non préemption
--------------	---------------	---	------------	----------------

09.06. Extinction nocturne de l'éclairage public

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le sondage effectué quant à l'extinction nocturne de l'éclairage public a rencontré un franc succès. 84 % des 106 personnes participantes ont opté pour l'extinction en pleine nuit et dans tout le village.

La Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre ayant récupéré la compétence de l'éclairage public, Monsieur le maire se rapprochera de ses services pour la mise en place d'un tel système.

09.07. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 :

Suite à de fortes rafales de vent en juin dernier, la commune avait sollicité l'entreprise ETF CLEISS d'Ingwiller pour l'enlèvement d'un arbre tombé à terre et bloquait l'accès à la Rue Schwindel. L'assurance n'ayant pas réussi à ce jour à trouver l'adresse du propriétaire de la parcelle concernée, le conseil municipal décide de payer la facture d'un montant de 672 €.

Commission 2 :

- Mise en place des grilles anti-pigeons au niveau du clocher de l'église.
- L'ouvrier communal a obtenu le feu vert pour acheter des outils manquants afin d'être efficace lors des travaux et interventions.
- Les travaux de l'aire de jeux avancent mais pas au rythme espéré. Néanmoins, la fin du chantier est prévue pour fin décembre.
- Il faudra budgétiser pour la prochaine réunion, les travaux pour la fontaine de la rue Schwang.

Commission 3 :

- Mise en place des sapins de Noël dans la commune. Il a été précisé qu'il faudra être plus organisé l'an prochain et mieux définir les rôles des uns et des autres concernant la mise en place et le lieu de remisage des différents éléments. Il faudra également prévoir d'acquérir du nouveau matériel et envisager de solliciter les enfants pour peindre des petits sujets à accrocher au sapin
- En raison de la Covid-19, les autres travaux prévus restent en suspens pour l'instant.

Commission 4 :

- Mise en place des logos « Weinbourg » sur la voiture communale.
- Le rythme des publications sur la page Facebook est soutenu. La secrétaire de mairie a été rajoutée en tant qu'éditrice afin de pouvoir mettre directement les articles en ligne.
- Il a été proposé, vu les temps difficiles, de distribuer un flyer à l'ensemble des foyers de Weinbourg pour transmettre les vœux.

Commission 5 :

- La décoration de l'entrée de la mairie a été mise à disposition et installée par Marie Cécile BRIGNATZ, assistée par Gaby BURG. Le sapin de la Place de la Mairie a été décoré par Gilles BRIGNATZ, assisté par

Elodie SCHNEIDER qui a bien voulu donner de son temps libre à la commune. Cette dernière remercie les bénévoles pour leur engagement.

- Les commandes des cadeaux pour les enfants et les bon-repas pour nos aînés ont été passées. Dès réception, il faudra s'organiser pour un atelier « emballage ».

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 23h00

Weinbourg, le 02 décembre 2020

Le maire,

Yves RUDIO

